DOSSIER DE BAPTÊME CIVIL

Le dossier devra être déposé à la mairie du domicile de l'enfant, deux mois avant sa célébration.

L'ENFANT

Date du parrainage ..... à ..... heure (s) .....

Nom ..... Prénom .....

Né (e) à ..... le .....

PÈRE – MÈRE

Nom ..... Prénom .....

Né à ..... le .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Tél. .....

PÈRE – MÈRE

Nom ..... Prénom .....

Née à ..... le .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Tél. .....

PARRAIN - MARRAINE

Nom ..... Prénom .....

Né à ..... le .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

PARRAIN - MARRAINE

Nom ..... Prénom .....

Née à ..... le .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Signature mère / père

Signature mère / père

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de La Chapelle Gonaguet dans le cadre de votre démarche. Elles sont conservées le temps de l'établissement de l'acte ou en application du code civil. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant dpd.mutualise@atd24.fr

PIÈCES À FOURNIR

- Dossier de baptême civil complété
- Acte de naissance de l’enfant (ou copie du livret de famille)

Pour information, le **baptême civil** (également appelé *parrainage civil* ou *parrainage républicain*) n'est prévu par **aucun texte** et ne crée **aucune obligation**. Il s'agit d'un **engagement moral** d'ordre **purement privé**.

Le baptême civil se pratique dans **certaines mairies**, mais elles ne sont **pas obligées** de le célébrer.

Le baptême civil n'est **pas inscrit sur les registres de l'état civil** et les justificatifs éventuellement délivrés n'ont pas de valeur au regard de la loi.

Il s'agit d'une cérémonie symbolique et laïque qui vise à célébrer la naissance d'un enfant.